

## Le nouvel entretien professionnel : une mesure obligatoire



**L'A.N.I. de décembre 2013 et la récente réforme de la formation ont changé le rôle et les obligations réglementaires de l'entretien professionnel pour la branche Plasturgie. Votre entreprise est-elle bien informée de ces enjeux ?**

Créé par l'ANI de 2003, la conduite d'entretien professionnel a été reprise par les signataires de l'ANI de 2013 et intégrée dans la loi du 5 mars 2014 (Article L6315-1). **L'imposition d'atteintes d'objectifs précis en termes de formation fait désormais partie des obligations de l'entreprise, avec une obligation de résultats.**

La périodicité de l'entretien professionnel est d'au moins tous les deux ans avec un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel tous les 6 ans.

### Une évolution clé pour les entreprises de plasturgie

La branche Plasturgie considère cette évolution de l'entretien professionnel comme essentielle pour la profession notamment dans l'optique de :

1. favoriser **l'élaboration du projet individuel d'évolution du salarié** compte tenu des différents moyens de formation disponibles (comme par exemple le plan de formation, les heures disponibles au titre du « Compte Personnel de Formation », le CIF, la période de professionnalisation...)
2. mieux anticiper, côté entreprise, **les évolutions des emplois et des compétences.**

### Des nouveaux outils liés à l'entretien professionnel

Dans la lignée de l'ensemble des dispositions prévues au sein de l'accord de branche 2014, la branche Plasturgie a donc décidé de mettre à disposition des salariés et des entreprises du secteur différents outils d'accompagnement dont :

- une trame d'entretien professionnel
- un guide pour l'entretien professionnel

La branche professionnelle a également négocié avec les partenaires sociaux la prise en charge, sur le 0,15 % conventionnel, de la formation aux entretiens professionnels.

C'est pourquoi, cette formation en intra ou en inter est entièrement prise en charge par l'OPCA DEFI.

### Vos managers sont-ils formés à ce nouvel entretien professionnel ?

Ces changements de paradigmes réglementaires nécessitent une bonne compréhension initiale des enjeux spécifiques à la réforme de la formation mais aussi à l'accord signé sur la formation dans la Plasturgie.

Ensuite, il incombe à chaque manager et aux salariés de bien maîtriser l'ensemble des outils mis à leur disposition pour préparer les entretiens, les mener et en analyser les résultats dans une optique d'amélioration de la gestion des emplois et des compétences.

Cime consulting propose une formation à la conduite des entretiens professionnels en plasturgie qui fait partie de la « Sélection DEFI formation ».

**Les entreprises adhérentes à l'OPCA DEFI, quelle que soit leur taille, bénéficient d'un financement à 100% (via le 0.15% conventionnel) pour cette formation aux entretiens professionnels qu'elle soit réalisée en intra-entreprise ou en inter-entreprise.**

Proposée sur une journée, cette formation permet :

- d'avoir une vision claire des enjeux de l'entretien professionnel
- d'intégrer le nouveau cadre réglementaire
- d'adapter ses pratiques (préparation, conduite et suivi de ces entretiens)
- de maîtriser l'ensemble des outils spécifiques à la branche
- d'en faire un outil d'amélioration de la gestion des RH.

Plusieurs sessions sont proposées en 2015 sur cinq lieux (à Lyon, à Dijon, à Besançon et à Clermont-Ferrand) :

- > [Découvrir ici le programme de formation et les dates de session](#)
- > [Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Formation possible en intra-entreprise sur demande (minimum 4 participants).